

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

**Première Commission****6**e séanceJeudi 11 octobre 2001, à 10 heures  
New York

---

*Président :* M. Erdős ..... (Hongrie)

*La séance est ouverte à 10 h 05.*

**Points 64 à 84 de l'ordre du jour (suite)****Débat général sur tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale**

**M. Sychov** (Biélorus) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation de la République du Biélorus, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes très heureux de voir un représentant du Groupe des États d'Europe orientale diriger les travaux de la Première Commission. Vous pouvez compter sur notre plein appui et notre entière coopération.

Les événements tragiques du 11 septembre ont bouleversé la communauté mondiale. Notre délégation, qui représente un pays qui a perdu près du tiers de ses fils et filles au cours de la Deuxième Guerre mondiale, offre ses condoléances au Gouvernement des États-Unis, au peuple américain ainsi qu'aux parents de ceux qui sont morts du fait des attaques terroristes. La tragédie de septembre a clairement mis en lumière les nouveaux défis et menaces qui se posent au XXI<sup>e</sup> siècle et le lien évident qui existe entre les problèmes de sécurité internationale, le désarmement et le terrorisme.

Il est nécessaire d'assurer un contrôle strict des stocks d'armes de destruction massive et de leurs composantes, ainsi que des stocks d'armes classiques. Il est maintenant crucial que les États respectent leurs

obligations dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement – et surtout celles qui découlent de la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. À cet égard, la délégation de la République du Biélorus réaffirme qu'elle est engagée à s'acquitter de ses obligations en vertu de tous les accords internationaux multilatéraux de désarmement et de contrôle des armes, y compris ceux qui s'appliquent au domaine des armes de destruction massive.

Le compromis sur les questions liées au désarmement nucléaire auquel on est parvenu lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2000 a fourni à la communauté internationale une vision claire des mesures à prendre dans un proche avenir, à savoir dès l'année prochaine lors de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP qui doit se tenir en 2005.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires devrait également entrer en vigueur dès que possible. Notre délégation estime qu'il est particulièrement important de faire en sorte que ce Traité soit universel, et qu'il est extrêmement important que la Conférence sur l'entrée en vigueur du Traité, qui doit se tenir en novembre 2001, soit couronnée de succès.

Le Biélorus, en tant qu'État qui a volontairement rejeté la possibilité de continuer de posséder des armes

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



nucléaires et qui a achevé le retrait de telles armes de son territoire en 1997, est convaincu qu'il est nécessaire de fournir des assurances juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires. En même temps, nous nous félicitons des déclarations unilatérales faites par les États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne leurs politiques, selon lesquelles ils renonceraient à avoir recours ou à menacer d'avoir recours à des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires.

Le Bélarus continue de respecter pleinement ses obligations internationales en vertu des accords conclus dans le domaine du désarmement nucléaire. En février 2001, l'inspection finale prévue par le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée a eu lieu au Bélarus. Cette inspection a permis de confirmer que notre pays respecte strictement toutes les dispositions du Traité. Le Traité a joué un rôle important dans la réduction de la menace militaire et dans le renforcement de la stabilité stratégique, de la paix et de la sécurité internationales.

La République du Bélarus suit une politique responsable dans le domaine du contrôle des exportations. L'admission de notre pays dans le Groupe des fournisseurs nucléaires, en 2000, prouve bien que nous respectons pleinement les normes internationalement reconnues dans le domaine du contrôle des exportations.

La préservation et le strict respect du Traité sur les missiles antimissiles balistiques (ABM) sont les composantes les plus importantes de la stabilité stratégique qui oriente les processus mondiaux de désarmement. Le déploiement d'un système national de défense antimissile, en violation du Traité ABM, sapera le régime existant de non-prolifération nucléaire et aura des effets très néfastes sur l'ensemble du système de stabilité stratégique mondiale qu'il a fallu des décennies pour créer.

L'interdiction de la production de matières fissiles dans la fabrication d'armes est une autre question extrêmement importante. La Conférence du désarmement devrait ouvrir des négociations sur ce point dès que possible. La création, le plus rapidement possible, d'un organe subsidiaire de la Conférence du désarmement permettra de se concentrer pleinement sur l'examen de cette question sous tous ses aspects.

Le Bélarus estime que le désarmement nucléaire doit être complété par des mesures pratiques visant à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire, y compris la consolidation des zones exemptes d'armes nucléaires et la création de nouvelles zones analogues. Nous continuons de croire que l'initiative du Bélarus de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale et orientale est extrêmement importante pour la promotion de la sécurité et de la stabilité régionales et mondiales. Nous sommes convaincus qu'avec le temps, cette initiative deviendra une réalité. La délégation du Bélarus a l'intention de continuer de rechercher un consensus sur cette question, y compris au cours de l'actuelle session de l'Assemblée générale. Le Bélarus est prêt à coopérer à cet égard avec tous les États de la région et avec d'autres États Membres de l'ONU.

Le Bélarus est convaincu que des mesures pratiques visant à parvenir au désarmement nucléaire pourraient déterminer le cours entier des initiatives convenues par la communauté internationale dans le domaine du désarmement nucléaire. La menace nucléaire pourrait être réduite au moyen de mesures de désarmement progressives, l'élimination éventuelle de toutes les armes nucléaires étant l'objectif final.

La République du Bélarus a appliqué une politique responsable et cohérente dans le but de s'acquitter de ses obligations internationales, notamment celles que lui impose le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Ayant éliminé – malgré d'extrêmes difficultés économiques et financières – près de 10 % de tout l'équipement militaire lourd qui doit être éliminé en vertu du Traité, le Bélarus a apporté une importante contribution au renforcement de la confiance et de la coopération régionale et mondiale. Le Bélarus a également été le premier État membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à ratifier l'accord concernant l'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe en 2000. La cohérence de nos politiques a aussi été réaffirmée par notre ratification du Traité Ciel ouvert en 2001.

Le Bélarus appuie l'extension des mesures de transparence en matière d'armements et de dépenses militaires. Il considère d'une grande importance que les États Membres participent largement au système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires de l'ONU, ce qui réduirait les tensions internationales, renforcerait la confiance entre

les États et encouragerait la conclusion d'accords spécifiques dans le domaine du désarmement. C'est pourquoi le Bélarus présente régulièrement des données au Registre des armes classiques des Nations Unies.

Le Bélarus est convaincu qu'un passage progressif de mesures et d'accords simples à des accords et des mesures bilatéraux et multilatéraux plus complexes créera une base solide qui permettra d'empêcher les conflits armés et de renforcer la sécurité nationale et régionale, qui à leur tour font partie intégrante de l'architecture moderne d'un système international de sécurité global et indivisible. L'élaboration d'un large ensemble de mesures de confiance sous l'égide de l'OSCE pourrait servir de modèle à une interaction fructueuse entre les États ayant des approches et des vues divergentes.

Le Bélarus attache une importance particulière à l'élaboration de mesures de confiance bilatérales; nous considérons qu'il s'agit là d'une priorité en matière de politique étrangère. Nous menons depuis quelques temps des débats fructueux et productifs avec nos voisins sur ces questions et autres problèmes spécifiques de sécurité régionale.

La République du Bélarus s'est félicitée de la tenue, en juillet 2001, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'adoption de son document final: Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Bélarus partage les préoccupations de la majorité des membres de la communauté internationale à l'encontre du commerce illicite et de la contrebande des armes légères, l'un des principaux facteurs facilitant la prolifération du terrorisme international et des conflits armés locaux. Nous croyons que la prolifération illicite et l'accumulation déstabilisatrice des armes légères constituent une véritable menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. À notre avis, seules des mesures nationales, régionales et mondiales plus efficaces réglementant les divers aspects du problème des armes légères peuvent mettre un terme au cercle vicieux des problèmes liés à la prolifération et à l'emploi illicites des armes légères. La République du Bélarus prendra toutes les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

La République du Bélarus appuie l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel. Notre pays ne fabrique pas de mines antipersonnel. En 1995, la République du Bélarus s'est associée au moratoire international sur l'exportation de mines terrestres antipersonnel actuellement en vigueur. Le Bélarus a prolongé ce moratoire jusqu'à la fin de 2002.

Par manque de ressources financières et de technologies adéquates, la République du Bélarus n'est toujours pas prête à adhérer à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, mais elle envisage de le faire à l'avenir au cas où elle recevrait une assistance financière et technologique internationale pour le déminage et l'élimination des stocks de mines terrestres antipersonnel. La République du Bélarus est disposée à commencer de coopérer aux activités de déminage et d'élimination des stocks avec toutes les parties intéressées, et elle accueille avec satisfaction toute proposition et initiative s'y rapportant.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que la communauté internationale pourra élaborer des mécanismes fiables pour faire face aux nouveaux types de risques et de menaces posés à notre sécurité commune.

**M. Pearson** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Je tiens à vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de cette importante commission. Vous pouvez compter sur le soutien sans réserve de la Nouvelle-Zélande pendant tous les travaux de cette session qui sera, je l'espère, fructueuse.

Les épouvantables atrocités commises il y a seulement quelques semaines dans cette ville et dans ce pays ont été vigoureusement condamnées. Le Premier Ministre néo-zélandais, Mme Helen Clark, les a qualifiées de « guerre contre la civilisation ». Le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations ne réussira jamais. Nous le condamnons sans équivoque. La Nouvelle-Zélande est déterminée à travailler avec les autres membres de la communauté internationale pour prévenir des actes inqualifiables de cette nature et en punir les responsables.

Dans un monde de plus en plus confronté, comme le nôtre, à des menaces imprévisibles et asymétriques à la sécurité internationale – qu'il s'agisse du terrorisme,

du piratage informatique ou de la guerre microbienne – l'appareil multilatéral permettant d'y faire face prend une importance plus cruciale que jamais, tout comme les travaux de cette commission.

La Nouvelle-Zélande s'emploie en permanence à faire progresser le programme de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Nous poursuivons cette tâche avec détermination, mais les progrès enregistrés cette année nous donnent encore bien peu de raisons d'être optimistes : l'inventaire des questions non réglées dans de nombreux domaines est encore trop important.

Nous devons nous attaquer à ce problème de crédibilité si nous voulons que nos structures multilatérales continuent de pouvoir nous garantir la sécurité requise. Aucun instrument de désarmement n'est encore universel. Le respect et l'application des instruments existants laissent à désirer et, cette année encore, les succès remportés pâlisent un peu à cause de quelques échecs notables.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas encore en vue; les négociations sur un protocole relatif aux armes biologiques n'ont pas abouti; nous ne sommes pas plus avancés dans la négociation de l'interdiction de la production de matières fissiles; la Conférence du désarmement n'a pas réussi une fois de plus à aborder le problème du désarmement nucléaire; la Convention sur les armes chimiques n'est pas universelle dans toutes les régions et le processus START semble être au point mort.

Le paysage en matière de sécurité évolue à vue d'oeil. Les tendances à l'unilatéralisme sont évidentes et de nouveaux marchandages stratégiques sont actuellement à l'étude. Des appels ont été faits en faveur d'un nouveau cadre d'action en matière de sécurité. Un remaniement de la diplomatie institutionnalisée en matière de désarmement pourrait se produire. Le risque pourrait être que la politique de puissance marginalise les autres, ce qui ne pourrait que provoquer une riposte non souhaitée. Ceux d'entre nous qui sont déterminés à faire avancer l'ordre du jour multilatéral se voient constamment mis en échec.

Nous n'avons aucune difficulté à faire face à l'évolution des réalités; au contraire, la Nouvelle-Zélande se félicite de ce que l'esprit de la guerre froide soit en perte de vitesse. Mais nous ne devons pas, en poursuivant le changement, mettre en danger les acquis

obtenus jusqu'à présent et nous devons faire en sorte que ce qui est acquis le soit vraiment. Changement et consolidation n'ont pas à être des options mutuellement exclusives.

La Nouvelle-Zélande regrette que les négociations sur un mécanisme à appliquer en cas de non-respect de la Convention sur les armes biologiques n'aient pu aboutir cette année à la conclusion d'un projet de protocole. Les preuves de non-respect, par le passé, des interdictions de la Convention ou les difficultés rencontrées au sujet des paramètres du sujet ne devraient pas pour autant faire conclure à l'inutilité d'un protocole d'exécution. Il faut, au contraire, nous concentrer sur ce dont nous avons vraiment besoin : un mécanisme d'exécution efficace qui compliquera la tâche des tenants de la prolifération qui veulent tricher ou des terroristes qui voudraient passer inaperçus.

Des mesures unilatérales et plurilatérales contre ce type de menaces, telles que les programmes de défense contre les armes biologiques, sont à cet égard indispensables, en même temps que conformes à la mise en oeuvre de la Convention. Mais la menace de guerre biologique exige aussi des ripostes collectives plus larges de la part de tous ceux qui se plient à la norme. Il importe que nous fassions preuve d'initiative pour renforcer les interdits de la Convention.

Des polémiques oiseuses sur les questions du passé lors de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de novembre prochain ne nous feront pas avancer. Il faudrait au contraire saisir cette occasion pour repenser efficacement sur un autre plan les problèmes de non-respect. La Nouvelle-Zélande reste persuadée qu'il est possible de prendre de nouvelles mesures de renforcement de la Convention et ce, dans le cadre du mandat existant du Groupe spécial.

Un autre des échecs manifestes de la Conférence du désarmement de cette année est qu'elle semble avoir perdu sa direction et son objet. La Conférence ne s'est pas adaptée au monde d'aujourd'hui. Non seulement sa structure de fonctionnement par groupe contribue à perpétuer les rigidités d'une autre époque mais elle permet en outre à certains d'échapper à leurs responsabilités.

Le mandat de la Conférence, qui en fait la seule instance de négociation sur le désarmement, a été remis en question. La prétention de la Conférence au multilatéralisme est foncièrement faussée. Le postulat

que seul un nombre limité de pays sont capables de fixer les priorités et les objectifs mondiaux en matière de négociations ne tient pas. La Conférence du désarmement devrait être ouverte à tous les pays désireux de participer au mouvement de désarmement et de non-prolifération.

Il n'empêche que nous ne pouvons, de manière réaliste, tenir l'institution elle-même pour responsable de cet échec. C'est aux gouvernements membres que reviennent les questions de responsabilité et ce sont les réalités politiques extérieures à la Conférence qui déterminent, bien évidemment, ce que celle-ci peut faire sur le fond. Il est à regretter, toutefois, que cette incapacité prolongée de s'atteler à la question ne semble pas préoccuper outre mesure certaines capitales.

Les options de négociation à la disposition de la Conférence du désarmement sont devenues étroitement imbriquées, que cela nous plaise ou non. Les prétentions à la symétrie dans son programme de travail ont eu pour effet de cimenter l'impasse. Il s'agit maintenant de mettre à l'épreuve un nouveau concept de programme de travail, qui ne cherche pas tant à prescrire les mandats dans le détail. Il faut donner la priorité à l'établissement des organes subsidiaires, mais en laissant à ces derniers toute latitude de décider, par la délibération ou la négociation, des questions à aborder et des modalités de leur mandat. Cette option ne comporte aucun risque, vu les scrupules dont fait déjà preuve la Conférence pour ce qui est de l'exercice du consensus.

Nous avons été heureux du succès, cette année, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le Programme d'action est un résultat dont on peut être fier. Malheureusement, aucun accord n'a été conclu sur des mesures portant sur certains aspects du commerce légal de ces engins meurtriers universellement répandus, lorsqu'ils empiètent sur les transferts illicites. L'interdiction ou la restriction des livraisons à des protagonistes non étatiques ont également été exclues. Mais les résultats sont cependant importants. Le plus important, probablement, est le nouveau cadre, dans lequel la communauté internationale peut s'orienter et oeuvrer à ses objectifs de non-prolifération – de l'échelon mondial à l'échelon local.

Nous devons toutefois veiller à ce que ce processus ne devienne pas une fin en soi. Un

partenariat plus étroit entre les gouvernements et la société civile permettrait de corriger utilement les tendances qui consistent à mettre l'accent essentiellement sur la poursuite du processus et nous permettrait de nous concentrer sur la tâche qui nous occupe. La première de nos priorités doit être de réduire le nombre effroyable de pertes infligées aux populations civiles par des armes conçues pour un usage militaire.

La Convention d'Ottawa sur les mines terrestres apparaît comme une réussite tout à fait exceptionnelle dans le domaine humanitaire comme dans celui du désarmement. Le processus avait pourtant suscité dans ses commencements bien des doutes et bien des critiques. Mais la clef de son succès est certainement le sentiment collectif d'une cause commune autour de laquelle gravitent la plupart des questions de fonctionnement et d'organisation et qui permet leur règlement, avec un minimum de complications, dans le respect des normes multilatérales. Une idée claire des objectifs à atteindre s'est fait jour entre le Nord et le Sud, entre pays développés et en développement, entre gouvernements et organisations non gouvernementales. Elle s'est transformée en une véritable coalition des pays de bonne volonté.

Cela ne signifie pas, si l'on veut que cela soit efficace à long terme, qu'il ne reste pas des problèmes importants à résoudre pour parvenir à un monde débarrassé des mines. Au moins 50 pays n'ont pas encore adhéré à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Le Traité doit encore tester ses procédures d'établissement des faits et de clarification dans l'éventualité d'un refus d'application, et il faudra continuer à l'appliquer avec détermination pour résoudre les questions à long terme d'assistance aux victimes et de réintégration dans la société des victimes des mines. La dynamique du possible entre les partenaires à la Convention, toutefois, vient à point nommé rappeler à la communauté internationale et aux pessimistes de tout bord que la volonté dans le domaine du désarmement peut constituer une force puissante et positive, et constitue aussi un rappel du pouvoir de la volonté collective.

La première année de ce siècle a encore été témoin d'affligeantes violations du droit de la guerre. De nombreuses violations ont été commises au cours de conflits internes, souvent par des entités autres que des États, plutôt qu'au cours de conflits interétatiques conventionnels. La Conférence d'examen de la

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui se tiendra à Genève au mois de décembre offrira l'occasion de résoudre ce problème. La Conférence se penchera sur des propositions visant à étendre la portée du Traité et de ses Protocoles aux conflits internes. La Nouvelle-Zélande les soutient fermement.

La communauté internationale doit aussi examiner la question des débris de guerre explosifs. Ils tuent ou mutilent plusieurs milliers de personnes chaque année. Il y a là une possibilité de rendre plus sévères les restrictions sur l'emploi de certaines armes, en particulier les sous-munitions en grappes. Nous devons assurer qu'elles respectent strictement les principes du Protocole de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ainsi que la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques elle-même. Et nous devons porter notre attention sur des méthodes pragmatiques d'échange d'informations techniques, d'avertissement aux civils et de nettoyage après conflit portant sur un vaste échantillon de munitions non explosées.

Les améliorations apportées par l'industrie aux munitions ou aux dispositifs d'allumage, bien qu'intéressantes, ne seront jamais suffisantes. Notre préférence va nettement à un instrument juridiquement contraignant sur les débris de guerre explosifs, si besoin à la suite d'une expertise visant à examiner les modalités appropriées, et nous voulons qu'il soit prêt à la signature avant la prochaine Conférence d'examen qui se tiendra en 2006. Il est essentiel de faire vite dans ce domaine.

L'année a été difficile pour l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Des problèmes financiers et de gestion ont, malheureusement, détourné l'attention de son application. Malgré cela, l'application, globalement, se déroule bien grâce au corps d'inspection du Traité qui est extrêmement professionnel. Les activités de vérification continuent aussi bien que possible compte tenu des circonstances. L'héritage meurtrier des installations chimiques doit être démantelé et détruit aussi tôt que possible afin d'améliorer la confiance internationale dans l'interdiction complète.

Maintenant que nous faisons face à de nouvelles menaces mondiales asymétriques, l'activité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

devient encore plus fondamentale dans le soutien et l'amélioration de la sécurité internationale. Les sauvegardes de l'Agence constituent une composante indispensable du régime de non-prolifération nucléaire et son rôle de vérification ne peut que devenir plus important dans les efforts que nous déployons pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. La bonne garde des matières radioactives – en particulier celles qui peuvent être employées pour des armes nucléaires – n'a jamais été aussi importante. L'impact éventuel du terrorisme sur la sécurité des matières nucléaires est trop choquant pour être considéré. L'activité de l'AIEA n'a donc jamais eu une importance aussi grande, et le soutien de la Nouvelle-Zélande à son égard est inébranlable.

L'année dernière, nous avons un sentiment d'optimisme à l'égard des perspectives de progrès sur le désarmement nucléaire. Les nouvelles propositions acceptées à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 constituent le modèle actuel d'action garantissant la sécurité internationale. L'engagement sans équivoque de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires a été d'une importance particulière. L'an passé, nos chefs d'État et de gouvernement, en adoptant cette conclusion, étaient décidés à ne s'interdire aucune option pour l'élimination des armes de destruction massive.

Un an plus tard, il est difficile de constater des progrès dans l'application de ces engagements sur le désarmement nucléaire. L'application prendra du temps. La Nouvelle-Zélande est réaliste à ce sujet. Nous nous félicitons des nouvelles de réductions supplémentaires qui ont été annoncées par les États-Unis et la Fédération du Russie, mais si l'on cherche des indices d'une détermination plus profonde d'aller de l'avant, on a du mal à en trouver.

Le test, alors que nous approchons du cycle d'examen du TNP l'an prochain, sera dans l'exécution et la reddition de comptes. Le mouvement vers l'élimination complète des armes nucléaires doit se transformer en une politique pragmatique. La présomption que ces armes peuvent être conservées indéfiniment n'est pas viable, et elle n'est pas compatible avec l'engagement sans équivoque de parvenir à leur élimination totale. La Nouvelle-Zélande et ses partenaires du Nouvel Ordre du jour sont déterminés à garantir les progrès des engagements du

TNP. Nos ministres des affaires étrangères l'ont clairement rappelé cette semaine.

Une étape cruciale sur ce chemin est le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Une Conférence pour promouvoir l'entrée en vigueur du TICE va bientôt se tenir. Nous aurions espéré que cette conférence ne soit pas nécessaire. Nous avons tous investi tant d'efforts au cours des années dans ce traité. Il est profondément décevant qu'il ne soit pas entré en vigueur, cinq ans après qu'il ait été ouvert à la signature.

Le TICE contribuera indéniablement à la paix et à la sécurité internationales. En créant une norme internationale interdisant toutes les explosions nucléaires expérimentales, le Traité apportera une contribution importante à la prévention de la prolifération des armes nucléaires et donnera une impulsion au processus d'élimination totale de ces armes de destruction massive. La ratification du TICE est une mesure véritablement cruciale que tous les États devraient prendre pour souligner leur engagement à la promotion de notre sécurité commune.

Les interprétations de la stabilité stratégique sont encore plus centrales. Ceux qui suggèrent que le mardi 11 septembre a été le jour où le monde a changé ont raison. À un moment où les menaces à notre sécurité deviennent asymétriques, le désarmement et la non-prolifération sont plus – et non moins – pertinents, et les actions menées contre les entités autres que des États doivent être renforcées dans le cadre étatique.

Si nous voulons pouvoir résoudre ces incertitudes, il faut que nos mécanismes multilatéraux fonctionnent parfaitement et nous ne devons pas perdre de vue notre véritable objectif : parvenir au désarmement. Les événements récents ont démontré que la sécurité internationale était une préoccupation collective, et également une responsabilité collective. L'engagement collectif demeure fondamental.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs a en définitive un impact sur nous tous, et nous avons tous intérêt à la sécurité internationale. Lorsque nous débattons de la stabilité internationale, nous devons être attentifs à ne pas la détourner pour dissimuler la tergiversation sur le désarmement et la non-prolifération. L'application des mesures de désarmement nucléaire convenues dans le TNP devrait être un facteur central dans la réalisation du désarmement nucléaire. Nous pensons qu'il est

essentiel en ce moment de faire preuve de la plus grande prudence dans les décisions qui pourraient avoir un impact négatif sur le désarmement et sur les efforts de non-prolifération. Le changement doit aller doit aller de pair avec la consolidation.

**M. Alemán** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je suis très heureux de vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau de votre élection bien méritée. Vos qualités personnelles et votre grand professionnalisme contribueront certainement au succès de nos travaux.

L'Équateur souscrit pleinement à la déclaration que le représentant du Chili a faite, au nom du Groupe de Rio.

La nécessité du maintien de la paix et de la sécurité internationales n'est pas nouvelle; depuis très longtemps, l'humanité s'efforce de réaliser ces objectifs. Au cours du siècle passé, les conférences de La Haye et la Société des Nations ont fait des progrès dans ce combat. Mais ce sont l'Organisation des Nations Unies et sa Charte qui ont fait du maintien de la paix et de la sécurité internationales leur mission fondamentale.

Menaçant la paix, il y a les conflits armés nationaux et internationaux, et ce sont les femmes et les enfants qui sont les plus touchés par ces conflits et en sont les plus grandes victimes. Mais la sécurité est intimement liée à la situation politique, économique et sociale qui règne dans les États. La dimension de la paix et de la sécurité s'est élargie pour inclure, non seulement les facteurs militaires, mais également des facteurs non militaires tels que la famine, la maladie, l'ignorance, la violence et le terrorisme.

Les attaques terroristes qui ont été perpétrées le 11 septembre contre les États-Unis d'Amérique et que mon pays condamne et déplore de nouveau, ont été rejetées par la communauté internationale et devraient nous inciter à une profonde réflexion sur les menaces d'aujourd'hui posées à la paix et à la sécurité internationales, sur leurs origines et leur capacité de destruction, ainsi que sur les mesures que l'ONU devrait adopter pour réaliser ses nobles objectifs, conformément aux buts et principes de la Charte.

Les travaux de la Première Commission, qui sont essentiellement consacrés à l'étude des questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, doivent contribuer substantiellement à l'examen de la situation

délicate actuelle. La lutte contre toutes les formes de terrorisme est directement liée, entre autres, au désarmement nucléaire, à la non-prolifération, à la maîtrise des armements et au commerce illicite des armes légères. Toutes ces questions figurent à l'ordre du jour de nos travaux.

Dans cette instance, l'Équateur a toujours prôné la nécessité de respecter et de renforcer les accords multilatéraux sur l'élimination, la réduction et la limitation des armements.

L'Équateur a toujours réaffirmé son attachement à la cause du désarmement, et c'est pourquoi il a adhéré dès le début au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et participé activement à la création du Traité de Tlatelolco, qui déclare l'ensemble de l'Amérique latine zone exempte d'armes nucléaires. En août dernier, l'Équateur a assumé la présidence de la Conférence du désarmement à Genève. Mon pays sera guidé, à ce poste honorable, par les principes indéfectibles de sa politique étrangère sur la question. En dépit de la paralysie des activités de cet important organe, les pièges pourront être évités s'il existe la volonté politique de réaliser des progrès.

Le désarmement et la prévention des conflits sont les deux faces du même problème. Si les conflits sont réglés à temps et par des moyens pacifiques, les États concernés n'ont aucune raison de se lancer dans une course aux armements, et par ailleurs, le désarmement devient plus facile lorsque des solutions sont trouvées grâce au dialogue, aux négociations et aux accords nécessaires ainsi que par l'adoption de mesures de confiance.

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, nous ne devons pas encourager une nouvelle course aux armements, dont les risques pour la sécurité internationale sont évidents et dont le coût serait terrible pour les pays qui luttent pour l'élimination de la pauvreté extrême et le développement de leurs peuples. Une reprise des essais nucléaires permettrait à d'autres États nucléaires et aux autres nations qui souhaitent le devenir de suivre cet exemple et mettrait fin au processus de désarmement et au régime de non-prolifération, qui n'a été réalisé qu'après de longues années de patientes négociations.

Comme je l'ai déjà dit aujourd'hui, les menaces à la sécurité internationale sont aujourd'hui de nature tout à fait différente. Les conflits interminables et sans espoir de solution juste et durable, la pauvreté extrême, le terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité

transnationale doivent être pris en charge avec tous les moyens légaux et en recourant à une coopération internationale. Un développement croissant et le bien-être des peuples, la démocratie et les grandes valeurs de l'humanité doivent avoir une réelle signification pour la grande majorité des peuples qui vivent dans la pauvreté. La justice sociale, le respect des droits de l'homme et de meilleures possibilités d'emploi et de production dans les pays en développement contribueront de façon décisive au renforcement effectif de la sécurité internationale et de la stabilité, et à la consolidation de la démocratie et des libertés fondamentales.

Le commerce illicite des armes légères est directement lié aux problèmes sociaux, économiques et humanitaires causés par les guerres civiles et les conflits internationaux ainsi que par l'action impitoyable des réseaux du crime organisé, notamment des terroristes et des trafiquants de drogues. L'application du Programme d'action adopté à la Conférence sur les armes légères, tenue en juillet dernier à New York, constituerait indéniablement un pas en avant dans le processus de renforcement de la sécurité nationale et internationale.

S'agissant des mines antipersonnel, j'ai le plaisir d'indiquer que l'Équateur a rempli les obligations qu'il avait prises en adhérant à la Convention d'Ottawa et a atteint l'objectif proposé de ne posséder aucune mine stockée à la date de la convocation de la troisième réunion des États parties à la Convention, tenue récemment à Managua. Dans une première phase et grâce à ses propres efforts, l'Équateur a détruit 101 458 mines antipersonnel en août dernier, et le 11 septembre, il a procédé à la destruction de 154 344 mines supplémentaires, grâce à une assistance étrangère, fournie par le biais de l'Organisation des États américains.

L'objectif principal du désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, est encore loin d'avoir été réalisé. On maintient d'énormes arsenaux d'armes nucléaires bien que la Cour internationale de Justice ait déclaré dans son avis consultatif de 1996, que la menace ou le recours aux armes nucléaires est illégal et qu'il est obligatoire de négocier l'élimination complète de ces armes. Cette obligation a été reconnue et ratifiée par les États participant à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue en l'an 2000.

Nous constatons également qu'il existe de nouvelles approches et de nouvelles mises à jour de doctrines de défense stratégique dont l'énoncé même ne fait qu'exacerber l'insécurité internationale. Par ailleurs, le projet de protocole sur la Convention sur les armes biologiques n'a pas obtenu le consensus souhaité. De même, les États qui doivent absolument devenir parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne le sont pas encore devenus. Le désarmement devrait intéresser tous les pays et pas seulement les pays déjà désarmés.

Pour l'Organisation des Nations Unies et pour tous ses États Membres il est donc essentiel de poursuivre la campagne visant à arrêter la course aux armements sous tous ses aspects, à encourager un processus de désarmement réel sur la base d'un accord international et à accroître la confiance entre les États pour relâcher les tensions internationales.

**M. Orlando Requeijo** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter de votre élection à la présidence de la Commission et vous assurer que vous pouvez compter sur l'appui sans réserve de la délégation cubaine. Je félicite également les autres membres du Bureau et je saisis cette occasion pour demander à la délégation du Myanmar de bien vouloir exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Mya Than pour l'excellent travail qu'il a accompli l'année dernière.

Les travaux de notre commission et de la cinquante-sixième session en général, ont commencé dans des circonstances très particulières. L'émotion provoquée par les actes terroristes du 11 septembre nous a tous gagnés. Cuba réaffirme sa condamnation la plus catégorique de ces actes ainsi que sa solidarité vis-à-vis du peuple des États-Unis. Nous sommes en même temps convaincus que les actions militaires ne sauraient être la solution à ce grave problème. Au contraire, les bombardements des États-Unis en Afghanistan ne feront qu'entraîner un engrenage de la violence ainsi que la mort d'un nombre incalculable de victimes innocentes, comme c'est déjà le cas.

Si l'on veut combattre le terrorisme, il est nécessaire de s'engager dans un effort de coopération internationale sous la direction de l'ONU plutôt que de se lancer dans une guerre. Répondant à une demande faite par le Secrétaire général de l'ONU, l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba a décidé le

4 octobre de ratifier l'adhésion de notre pays aux 12 conventions internationales existantes en matière de terrorisme. Comme l'a affirmé le Secrétaire général, seule l'Organisation des Nations Unies peut donner une légitimité mondiale à la lutte à long terme contre le terrorisme.

Un grand nombre de ceux qui avaient manifesté le plus d'optimisme il y a 10 ans, lorsqu'il était à la mode d'affirmer que la guerre froide avait pris fin, ont du mal aujourd'hui à dissimuler leur scepticisme. Nous sommes loin encore de la paix, de la stabilité et de la coopération qui devaient se concrétiser après la soi-disant fin de la guerre froide. L'apparition d'un monde unipolaire, où une seule superpuissance a la capacité militaire nécessaire pour dominer la scène internationale, n'a pas entraîné une plus grande sécurité pour la majorité d'entre nous, bien au contraire.

Les États ont de nouveau commencé à augmenter rapidement leurs dépenses militaires au lieu de consacrer plus de ressources au développement. Personne ne pourrait contester le fait qu'en utilisant une partie seulement des près de 80 milliards de dollars qui vont chaque année aux dépenses militaires on pourrait satisfaire les besoins de plus de 1,3 milliard d'êtres humains qui vivent dans une misère extrême.

Ce n'est pas avec des bombes que l'on peut résoudre les problèmes du sous-développement, de la faim et des maladies, notamment, qui affectent la grande majorité des pays du monde. Bien sûr, il faut maîtriser les armes légères pour éviter les conséquences humanitaires terribles que peut avoir leur prolifération effrénée. Personne ne s'oppose pas non plus à l'interdiction de l'emploi aveugle et irresponsable des mines terrestres antipersonnel. Mais, en même temps nous nous demandons quand nous allons prendre des mesures réelles pour empêcher que certains pays continuent de mettre au point et d'employer des armes de plus en plus sophistiquées et mortelles dont on parle bien peu et auxquelles on ne fait presque jamais allusion dans les résolutions que nous adoptons chaque année : je veux parler des armes qui ont des effets collatéraux, expression derrière laquelle se dissimulent des morts et des blessés innocents. Quand adopterons-nous un accord international pour éliminer les armes nucléaires de la terre?

Il est contradictoire que certains contestent la priorité absolue du désarmement nucléaire alors même que nous avons encore plus de 30 000 armes nucléaires qui mettent en danger l'existence même de l'humanité.

Bien qu'à l'époque les résultats obtenus par la sixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ait suggéré à certains qu'on avait déjà obtenu le principal, la réalité nous montre que cela n'a pas été le cas. Le temps continue de passer sans que des mesures concrètes soient prises pour honorer les engagements qui ont été pris de progresser dans le sens du désarmement nucléaire. Au contraire, nous avons déjà été les témoins d'actions qui vont tout à fait à l'encontre des obligations qui ont été prises.

Pour beaucoup de pays, y compris Cuba, le multilatéralisme a une importance fondamentale et doit être préservé. Nous sommes préoccupés par la tendance antimultilatéraliste manifestée en matière de désarmement et de maîtrise des armements par la nouvelle administration de la principale puissance militaire. Ceci ressort des positions que cette puissance a prises sur les négociations du protocole pour renforcer la Convention sur les armes biologiques, le Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les négociations sur le Programme d'Action adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, entre autres.

L'instauration d'un système national de défense antimissile constitue non seulement une violation flagrante du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques mais de plus il rouvre la voie à la course aux armements, y compris dans l'espace.

Il faut établir un régime multilatéral universel et non discriminatoire dans le domaine de la prolifération des missiles. La solution ne peut se trouver dans des régimes de contrôle qui répondent essentiellement aux intérêts d'un groupe de pays. Le travail du Groupe d'experts chargé d'examiner la question des missiles constitue un point de départ important et permettra par la suite aux États Membres d'examiner ces questions en profondeur et avec l'objectivité nécessaire pour qu'il soit possible de prendre en commun les décisions requises.

Comme on le sait, les travaux menés pendant plus de six ans par le Groupe spécial d'experts

gouvernementaux concernant la Convention sur les armes biologiques ont été interrompus à la vingt-quatrième session parce que la délégation des États-Unis – pays qui est par ailleurs l'un des dépositaires de la Convention – a annoncé qu'elle n'accepterait pas de poursuivre les négociations sur le texte présenté par le Président du Groupe, ni même sur un texte modifié. Tout en réaffirmant la validité du mandat du Groupe spécial, nous tenons à souligner que ce que nous avons réalisé après tant d'années de travail ne saurait être simplement mis au rebut et que la seule façon de renforcer la Convention est d'avoir recours à des négociations multilatérales et non discriminatoires.

Cuba se félicite de l'adoption récente de l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et nous espérons que cela contribuera de manière positive à la pleine application de ladite Convention.

Nous estimons que c'est un élément plus pertinent que jamais et espérons, après tant d'années d'attente, pouvoir prendre à la présente session une décision définitive concernant la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, durant laquelle nous pourrions évaluer l'application des accords adoptés par l'Assemblée en 1978.

Notre pays a présidé les travaux de la Conférence du désarmement pendant une partie de l'année. Les consultations intensives et très poussées avec les membres de cet organe pendant notre mandat nous ont permis de constater de première main le vif intérêt manifesté par les États, qui veulent préserver cette Conférence en tant que seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, en dépit des difficultés qu'elle connaît actuellement. Il est préoccupant que la Conférence du désarmement ne puisse pas avancer dans l'examen de questions prioritaires telles que le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, cela en raison de l'intransigeance de certains pays.

Si nous continuons de proroger ces sessions sans enregistrer de progrès réels dans les travaux de la Conférence du désarmement, la crédibilité de cet organe risque d'en pâtir sérieusement. Cela ne servirait que les intérêts de ceux qui préfèrent agir en marge de la Conférence, en oubliant le reste de la communauté internationale.

Nous nous félicitons de l'adoption du Programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères, parce que nous estimons qu'il s'agit là d'une grande réussite. Néanmoins, nous ne pouvons ignorer que ce Programme a d'importantes limitations. Il est regrettable qu'en raison de la position rigide adoptée par une délégation pour défendre ses propres intérêts nationaux étroits, le Programme n'ait pas pu apporter la moindre réforme sur des questions cruciales liées notamment au libre commerce et à la libre possession d'armes légères et de petit calibre ou à la nécessité que ces armes ne soient fournies qu'à des Gouvernements ou à des entités sanctionnées par eux.

Notre pays honorera scrupuleusement les engagements souscrits au Programme d'action et nous espérons que la Première Commission pourra adopter une résolution par consensus sur cette importante question. Nous saisissons cette occasion pour féliciter les Ambassadeurs Carlos dos Santos, du Mozambique, et Camillo Reyes, de la Colombie, de leur activité respective pendant la Conférence préparatoire et pendant la Conférence elle-même.

Je souhaiterais terminer, Monsieur le Président, en réaffirmant que vous pourrez toujours compter sur le soutien de la délégation cubaine et je vous souhaite le plus grand succès dans votre tâche.

**M. Nene** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous prie d'accepter, Monsieur, les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale en cette cinquante-sixième session. Je voudrais vous assurer de la coopération et du plein appui de ma délégation alors que vous-même et le Bureau conduisez au succès les travaux de cette Commission.

L'Afrique du Sud dénonce sans réserve les actes de terrorisme insensés et horribles qui ont été perpétrés le 11 septembre aux États-Unis et partage la douleur et le deuil des familles des victimes de ces attentats. L'Afrique du Sud est convaincue que les auteurs de ces odieux attentats seront traduits en justice.

Dans notre déclaration devant la Commission, l'an dernier, nous avons analysé l'aggravation de la crise dans le domaine des relations internationales, de la non-prolifération, du désarmement et de la maîtrise des armements, ainsi que l'incapacité de certaines instances multilatérales à se pencher sur le fond de certaines questions d'actualité centrales. Pour une bonne part, cela n'a pas changé. Dans ce contexte, nous

réaffirmons notre ferme conviction que la paix et la sécurité internationales exigent la participation de l'ensemble de la communauté internationale. L'engagement multilatéral et le partenariat sont essentiels à cet égard. Alors que nous avons de nouveau laissé passer certaines occasions de faire avancer et aboutir certains de nos efforts en 2001, des progrès appréciables ont toutefois été réalisés, notamment en ce qui concerne les armes classiques.

Le résultat consensuel de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 nous avait quelque peu donné l'espoir que la Conférence du désarmement pourrait cette année sortir de l'impasse et permettre ainsi des travaux de fond sur le traité relatif aux matières fissiles et sur le désarmement nucléaire. Cela n'a pas été le cas. En outre, il est difficile, à ce stade, de discerner des progrès dans les « 13 Étapes » de désarmement nucléaire convenues par les États parties au TNP, et certains signes préoccupants donnent à penser que les États dotés d'armes nucléaires reviendraient en arrière sur certains points. L'Afrique du Sud est fermement convaincue que les engagements auxquels il a été souscrit à la Conférence d'examen du TNP doivent être honorés et que les obligations qui en découlent doivent être remplies.

Le fait que les États-Unis et la Fédération de Russie aient manifesté leur volonté d'abaisser les seuils auxquels ils réduiront leurs arsenaux nucléaires est jugé positif, mais le lien qui a été établi avec l'abrogation du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques suscite une certaine préoccupation. Le Traité ABM reste important pour la préservation et la promotion de la stabilité stratégique et en tant que point de départ de futures réductions d'armements stratégiques offensifs. L'abrogation du Traité pourrait avoir de graves conséquences pour l'avenir de la sécurité mondiale. Les États doivent s'abstenir de prendre des initiatives qui pourraient conduire à une nouvelle course aux armements nucléaires ou de miner la volonté de la communauté internationale de prévenir la prolifération des armes nucléaires.

On ne saurait sous-estimer l'importance du résultat, atteint par consensus, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. L'Afrique du Sud est heureuse de constater que le rôle mobilisateur de l'Afrique a permis à la Conférence d'adopter avec

succès un Programme d'action réaliste et applicable en pratique. Si nous reconnaissons que le Programme d'action constitue un équilibre délicat entre des vues divergentes, il offre pour la première fois un cadre général, réaliste et internationalement reconnu pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, sur la base de l'approche retenue par les États touchés. L'Afrique du Sud est convaincue que la Conférence a atteint son but et attend impatiemment le renforcement de la coopération internationale s'agissant d'atteindre les objectifs déclarés et d'appliquer les mesures inscrites au Programme d'action.

La Conférence pourrait, néanmoins, ne pas être d'accord sur la nécessité d'appliquer et de maintenir des contrôles sur la possession d'armes légères par des particuliers ou encore de prévenir les ventes d'armes légères à des acteurs non-étatiques. Ce sont des questions qui préoccupent grandement l'Afrique du Sud et nous continuons de penser qu'elles devraient être traitées au niveau national, régional et mondial. C'est pourquoi nous invitons tous les États à appliquer des mesures pour s'assurer que la fourniture d'armes légères et de petit calibre se limite exclusivement aux Gouvernements ou à aux entités qu'ils auraient dûment autorisées à cette fin et à appliquer des restrictions légales au commerce et à la possession non réglementés des armes légères et de petit calibre.

L'Afrique du Sud, conjointement avec la Colombie et le Japon, présente un projet de résolution intitulé « Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects », qui reprend tous les résultats de la Conférence, notamment les recommandations de son Programme d'action. Le projet de résolution regroupe et remplace les résolutions précédentes présentées par l'Afrique du Sud et le Japon sur la question.

La tenue de la troisième Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui a récemment eu lieu au Nicaragua, représente un autre succès. La Convention d'interdiction des mines antipersonnel continue de déterminer de nouvelles normes de désarmement; 120 États ont ratifié ou adhéré à la Convention en moins de quatre ans, ce qui est un record. On procède avec diligence à l'élimination des stocks de mines antipersonnel; le nombre de victimes des mines diminue alors que le financement des programmes de déminage se maintient. En outre, la

norme internationale établie par la Convention a une

incidence générale, le commerce des mines ayant pratiquement disparu et leur production, très sensiblement diminué.

La nature participative du partenariat établi entre gouvernements et société civile dans la mise en place de la Convention s'est maintenue et a été renforcée par le biais d'un programme de travail inter-sessions et de ses mécanismes. Ce travail sera maintenant appuyé par la décision de créer un groupe d'appui à la mise en oeuvre qui serait extrêmement utile aux pays en développement qui sont touchés par le problème des mines, ainsi qu'à d'autres pays qui n'ont qu'un personnel peu nombreux ou inexpérimenté. En outre, ce groupe détiendra la documentation centrale et sera le centre de références de toutes les activités relatives à la Convention, préservant ainsi le savoir institutionnel et constituant l'épine dorsale du processus de mise en oeuvre.

Les événements récents mettent en lumière la menace que représentent pour la société moderne les armes biologiques et chimiques. Ce serait, néanmoins, rester en dessous de la vérité que de dire que l'Afrique du Sud a été déçue de l'issue des négociations menées par le Groupe spécial de la Convention sur les armes biologiques, relatives à un protocole visant à renforcer l'application de la Convention. La menace d'utiliser les maladies comme armes de guerre et de terreur préoccupe gravement l'Afrique du Sud, tout comme la nécessité de lutter contre les maladies et leur effet débilissant sur le développement socioéconomique de pays partout dans le monde, et tout particulièrement en Afrique. Nous avons donc, au cours de ces négociations, essayé de veiller à ce que soient renforcés la mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques et l'objectif commun de prévenir la menace que représentent ces armes.

Il est nécessaire que la communauté internationale tout entière prenne des mesures pour s'engager à renforcer la norme contre la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de ces armes criminelles. L'Afrique du Sud continue de considérer ce point comme central de l'architecture de la sécurité internationale, et nous restons convaincus que c'est un objectif qu'il est possible d'atteindre. Les préoccupations exprimées à la réunion de juillet-août au Groupe spécial de la Convention sur les armes biologiques peuvent encore être abordées de façon satisfaisante.

Les progrès actuellement réalisés dans le contexte de la Convention sur les armes chimiques, y compris sa portée universelle, sont bienvenues. Nous notons également les progrès réalisés par tous les États dotés de ces armes dans le domaine de leur destruction, notamment par ceux qui ont atteint les niveaux de destruction stipulés dans la Convention, voire les ont dépassés. Nous nous sentons aussi encouragés par la vigueur nouvelle du programme de destruction de la Fédération de Russie. Nous espérons qu'avec l'assistance des États parties qui sont en mesure de le faire, la Fédération de Russie respectera toutes les échéances de futures destruction inscrites dans la Convention.

Les préoccupations de mon gouvernement vis-à-vis des armes de destruction massive concernent aussi les systèmes et les technologies qui peuvent servir de vecteurs à ces armes. C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud a appuyé la résolution sur les missiles, qui a été adoptée à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale; elle a débouché sur la création d'un groupe d'experts gouvernementaux sur les missiles chargé d'établir un rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects. L'Afrique du Sud reste convaincue que la prolifération des capacités de développer des missiles capables de servir de vecteurs aux armes de destruction massive ne peut être traitée que par un processus multilatéral permettant la participation active, sur le fond, de tous les États.

L'Afrique du Sud attache de l'importance au rôle de la Convention sur certaines armes classiques en tant qu'instrument du droit humanitaire international. L'Afrique du Sud considère qu'il faut de nouveau placer l'accent sur la Convention sur certaines armes classiques qui peut constituer un instrument viable permettant de travailler de façon dynamique sur divers armes classiques, qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. L'Afrique du Sud juge important que la Conférence d'examen de la Convention s'occupe de l'amélioration de la mise en oeuvre efficace de la Convention plutôt que de la réouverture des Protocoles existants.

L'Afrique du Sud appelle de ses voeux un élargissement de la portée de l'application de la Convention, afin de l'harmoniser avec le Protocole II amendé. En outre, le mécanisme de conformité prévu dans le Protocole amendé, sur la base du principe de la consultation, des précisions et de la coopération, doit

s'appliquer à la Convention et à ses Protocoles en annexe. L'Afrique du Sud reconnaît les préoccupations humanitaires liées à l'emploi des mines, autres que les mines antipersonnel, et souhaite qu'un processus soit lancé à la Conférence d'examen, afin d'examiner un instrument global relatif aux mines qui comprendrait notamment leur détectabilité, leur autodestruction et les systèmes sensibles de déclenchement de l'explosion. En outre, nous appuyons l'examen et l'élaboration d'urgence d'un Protocole additionnel relatif aux débris de guerre explosifs.

L'incapacité de la Conférence du désarmement, au cours des années, à entreprendre un travail de fond, le fait que la majorité des résolutions de la Première Commission ne soient pas appuyées par tous les États membres et le fait que les travaux de la Commission du désarmement soient très souvent ignorés sont de nature à nous préoccuper. Une partie du problème tient au fait que les mécanismes du désarmement ont été mis au point il y a 23 ans et ne correspondent plus aux réalités actuelles. Nos institutions et nos mécanismes, leur composition, les incidences financières et les méthodes de travail doivent faire l'objet d'un réexamen et d'un remaniement sérieux.

Une autre cause de préoccupation, pour ma délégation, tient au manque de progrès concernant l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, ma délégation voudrait de nouveau mettre l'accent, comme l'a fait la Conférence d'examen du TNP de l'an 2000, sur :

« l'importance du processus de signature et de ratification dès que possible, sans conditions et conformément aux procédures constitutionnelles afin de permettre l'entrée en vigueur, dans les meilleurs délais, du Traité d'interdiction totale des essais nucléaires ». (*NPT/CONF.2000/28 (Parts I and II), p. 14.*)

Nous invitons les États membres qui ne l'auraient pas encore fait à signer et à ratifier le plus rapidement possible le Traité, particulièrement les États mentionnés à l'annexe II du Traité. L'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires et toutes autres explosions nucléaires contribuerait à la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects, au désarmement nucléaire débouchant sur l'élimination totale des armes nucléaires et donc, de ce fait, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous

participerons à la Conférence du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sur l'article XIV, qui aura lieu d'ici la fin de l'année, et nous veillerons à ce que la Conférence atteigne son objectif, qui est de promouvoir l'entrée en vigueur rapide du Traité.

L'Afrique du Sud reste déterminée à travailler avec la Commission et avec toutes les instances de désarmement et de non-prolifération afin de garantir l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive et de leurs vecteurs et de limiter le nombre des armes classiques au minimum nécessaire pour l'autodéfense.

**M. Bakhit** (Soudan) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais m'associer à ceux qui vous ont félicité de votre accession à la présidence de la Première Commission cette année. Nous aimerions également féliciter les membres du Bureau de leur élection. Nous sommes convaincus que votre vaste expérience dans le domaine du désarmement permettra à cette commission d'obtenir les résultats escomptés. Nous aimerions également saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mya Than, de sa présidence fort fructueuse de la Commission l'année dernière. Je voudrais également féliciter le Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement de son allocution et de ses efforts en faveur du désarmement et de la promotion du rôle de son département à cet égard.

La Première Commission se réunit cette année dans un contexte de défis et d'évolutions graves en matière de sécurité internationale, de désarmement et de la maîtrise des armements. Les attentats terroristes criminels du 11 septembre, qui ont fait plusieurs milliers de victimes, nous obligent, en tant que communauté internationale, à promouvoir les travaux diplomatiques collectifs pour combattre le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations. En conséquence, la communauté internationale se doit de déployer plus d'efforts en faveur du désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, et de l'élimination des armes de destruction massive. C'est d'autant plus nécessaire que si ces armes venaient à tomber entre les mains de terroristes, cela aurait des conséquences désastreuses pour la paix et la sécurité internationales. Une fois de plus, notre délégation condamne sans réserve cet acte odieux et présente ses condoléances au Gouvernement et au peuple américains, ainsi qu'aux familles endeuillées.

Nous pensons que la communauté internationale devrait axer les efforts qu'elle déploie pour éradiquer les menaces posées à la paix et à la sécurité internationales sur les priorités concernant le désarmement nucléaire, les armes de destruction massive et les armes classiques. Ces priorités ont été définies dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de 1978, qui réaffirmait que la priorité devait être accordée au désarmement nucléaire, aux armes de destruction massive puis aux armes classiques. La Déclaration du Millénaire a également souligné les efforts déployés pour éliminer les armes de destruction massive, plus particulièrement les armes nucléaires, ce qui renforce cette approche.

Le Soudan considère qu'il est très important de convoquer rapidement une conférence internationale en vue d'éliminer les armes nucléaires. Nous appuyons également la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Encore une fois, nous exprimons notre préoccupation devant le fait que les délibérations sur l'ordre du jour et les objectifs de la Commission du désarmement n'aient pas abouti à un consensus à cette session.

Nous sommes très intéressés par ce que le Secrétaire général adjoint a dit dans ses observations liminaires devant cette commission. Il a fait état d'un fait grave concernant l'augmentation régulière des dépenses militaires mondiales, lesquelles s'élèvent à 800 milliards de dollars. Les rapports de l'ONU et des institutions financières internationales mentionnent également ce fait. Cet accroissement se produit bien sûr aux dépens du développement économique et social dans beaucoup de pays en développement, qui recherchent une assistance internationale pour éliminer la pauvreté et le retard économique, pour assurer un développement durable et combler le fossé qui sépare les pays développés et des pays en développement.

Le Soudan se félicite des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects tenue en juillet dernier. Le projet de Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères – par les diverses mesures qu'il prône aux niveaux national, régional et international, et les mécanismes de suivi – a permis de mettre en place une base solide pour la communauté internationale et constitue une première étape dans la lutte contre le trafic illicite des armes légères.

L'application du Programme exige des efforts intenses de la part des États Membres de l'ONU et des autres organisations internationales et régionales intéressées, lesquels devront prendre des mesures constructives pour atteindre les résultats et les objectifs prévus dans le Programme.

À cet égard, notre délégation regrette que le Programme d'action ne comprenne aucun engagement clair de la part des États Membres à exporter des armes aux gouvernements seulement, contrairement à ce qu'avait préconisé mon pays lors de la Conférence de juillet, ainsi que de la part de tous les pays d'Afrique car ils font partie de ceux qui sont les plus touchés par la prolifération des armes légères appartenant aux groupes terroristes qui menacent la paix et la sécurité internationales sur le continent. Le Soudan estime que l'absence de cette disposition dans ce document est une lacune évidente qui pourrait ouvrir la voie à une prolifération illicite de ce genre d'armes en Afrique, continent ravagé par des conflits où des mouvements rebelles terroristes jouent un rôle déstabilisateur.

Le Soudan, qui est l'un des pays africains touchés par les mines, appuie tous les efforts internationaux en faveur de leur élimination du fait de la menace qu'elles constituent pour les civils. Le Soudan a été le premier pays à signer la Convention d'Ottawa et a participé aux conférences d'examen, plus particulièrement celle de Managua. Le Soudan réaffirme son attachement à la lettre et l'esprit de la Convention et nous espérons que tous les pays signataires de la Convention bénéficieront d'un traitement équitable lorsque des opérations de déminage et de réhabilitation des victimes seront entreprises et que les efforts ne seront pas concentrés sur certaines régions géographiques au détriment des autres.

La mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde est de nature à promouvoir la paix et la sécurité internationales. À cet égard, le Soudan s'associe aux efforts de l'Afrique qui ont abouti à la conclusion du Traité de Pelindaba. Le Soudan appuie, en outre, les efforts visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. La communauté internationale est également invitée à exercer des pressions sur Israël afin qu'il adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, d'autant qu'une demande a été formulée dans ce sens par les États parties au TNP lors de la sixième Conférence d'examen en l'an 2000. Le Document final de cette conférence a souligné la

nécessité pour Israël d'adhérer au TNP sous le système des garanties généralisées.

Nous partageons le vif intérêt de la communauté internationale pour la transparence dans le secteur de l'armement, en tant que facteur permettant de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Mais nous soulignons également dans le même temps que la transparence nécessaire fait encore défaut au Registre des armes classiques des Nations Unies. Celui-ci devrait être élargi pour inclure les armes de destruction massives. Le Registre ne prend pas non plus en considération la gravité de la situation au Moyen-Orient où Israël continue d'élargir son arsenal militaire, qu'il utilise devant le monde entier contre des civils innocents et désarmés en Palestine, notamment des femmes et des enfants.

Nous ne participons pas à la Conférence du désarmement mais nous suivons de très près ce qui se fait au sein de cette enceinte unique de délibération en faveur du désarmement. Nous regrettons l'échec continu de cette conférence s'agissant d'un consensus sur son ordre du jour. Nous soulignons de nouveau l'importance qu'il y a à ce que les États Membres, et plus particulièrement les cinq puissances nucléaires, engagent des négociations sérieuses pour éliminer les armes nucléaires.

Pour conclure, Nous réaffirmons la volonté du Soudan de coopérer avec vous afin d'aboutir à un consensus sur l'ordre du jour d'une manière qui servira les intérêts et objectifs du désarmement.

**M. Alcalay** (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je voudrais réitérer les félicitations enthousiastes de ma délégation de vous voir présider les travaux de cette Commission comme nous l'avons déjà dit lors de votre élection. En tant que Vice-Président, j'aimerais également réaffirmer que je suis prêt à contribuer au succès de nos travaux sous votre direction, particulièrement en ce moment historique dans des circonstances de grande incertitude pour la paix et la sécurité internationales qui font de cette commission une enceinte extrêmement importante et pertinente pour la poursuite de nos activités.

Ma délégation souhaite signaler qu'elle s'associe totalement à l'intervention de la délégation du Chili qui, au nom du Groupe de Rio, a exposé les positions de notre région. Néanmoins, permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer la position du Gouvernement vénézuélien et souligner les aspects

fondamentaux des points que nous aborderons durant les travaux de cette Commission.

Je voudrais dire tout d'abord que les événements du 11 septembre ont ému la communauté internationale. Ces actes terroristes contre la ville de New York, Washington et en Pennsylvanie ont ébranlé les fondations du monde et, comme d'autres pays, le mien a condamné catégoriquement ces actes. À cet égard, nous avons manifesté notre solidarité et transmis nos condoléances au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et aux familles des victimes. Nous rejetons des actes comme ceux survenus en cette journée dont nous considérons qu'elle a été funeste, comme je l'ai déjà dit, pour les peuples de la planète et qui a également touché le Venezuela parce plusieurs Vénézuéliens sont morts victimes de cet attentat contre les tours jumelles.

Tout comme les yeux du monde ont été fixés ce jour-là sur ces événements déplorables, de la même manière, la communauté internationale attend les résultats des travaux de l'Organisation des Nations Unies et, à cet égard, la Commission dont nous faisons partie et que vous présidez aura la charge d'apaiser, d'apporter sa contribution à la paix, au désarmement et à la sécurité internationale en ces moments de perturbation. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons agir avec fermeté, en unissant tous nos efforts afin de trouver des moyens pacifiques de régler les conflits internationaux. Face à la menace que représente l'utilisation d'armes de destruction massive, nous devons faire valoir le droit international et éviter que les normes les plus élémentaires soient violées. Dans ce domaine, notre objectif doit être de pouvoir diriger l'Organisation des Nations Unies sur la voie de la promotion d'une démarche basée sur la coopération internationale pour prévenir les conflits et mieux répondre aux urgences humanitaires qui en découlent.

Ma délégation estime que la sécurité est un thème qui n'est pas totalement lié à la paix et à la sécurité internationales, mais qui comprend une série d'éléments dans un cadre multisectoriel incluant, en plus de la sécurité, l'engagement d'appuyer la démocratie, le plein respect des droits de l'homme, la lutte contre la délinquance, la lutte contre les drogues illicites et, de manière générale, la promotion d'un développement économique et social harmonieux. En ce qui concerne l'ordre du jour de notre Commission, nous observons avec inquiétude qu'en matière de désarmement et de contrôle des armements, la volonté

ne règne pas toujours de chercher à respecter ou de pouvoir respecter les obligations auxquelles nous avons souscrit dans les traités et accords internationaux. C'est l'un des défis fondamentaux : pouvoir tenir les engagements que prennent nos États lorsqu'ils adoptent des résolutions.

Dans le préambule de sa Constitution, approuvée en 1999, le Venezuela a consacré le désarmement comme l'un des principes fondamentaux de sa politique extérieure. Le Président de la République bolivarienne du Venezuela, M. Hugo Chávez Frias, a accordé une importance particulière à cette question en diverses instances internationales. Hier encore, dans une intervention devant l'ONU au Palais des Nations, à Genève, il a réaffirmé sa proposition, faite à d'autres tribunes de l'ONU, de réduire de 50 % les dépenses de défense et de consacrer les sommes ainsi dégagées au développement social.

La transparence dans les dépenses militaires est un souhait de mon pays, et nous le concrétisons progressivement pour respecter les recommandations adoptées dans la résolution 54/43, où il était demandé que l'on offre une information objective sur les questions militaires, y compris la transparence de ces dépenses ainsi qu'en ce qui concerne le Registre des armes classiques.

Mon pays demeure favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans les différentes régions du monde sur la base d'accords librement négociés entre les pays appartenant à la région considérée et d'engagements qui se transforment en réalité dans chaque région. Le Venezuela appuie la convocation d'une conférence internationale sur la réduction des dangers nucléaires, initiative visant à identifier les moyens et les ressources qui nous permettraient de parvenir dans un avenir proche à l'élimination et l'éradication des armes nucléaires, comme il avait été convenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cela constituerait une contribution à l'instauration de mesures de confiance.

Quant au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, je voudrais signaler que mon gouvernement prend les mesures nécessaires pour ratifier cet instrument. Le retard pour ce faire est dû principalement au processus de réformes et de changements structurels qui est en cours dans notre

pays, mais il s'agit d'une des priorités de la politique étrangère et de l'assemblée parlementaire de mon pays.

Nous soutenons également la mise au point d'un instrument juridiquement contraignant au moyen duquel les puissances nucléaires s'engageraient sans équivoque à ne pas utiliser ni menacer d'utiliser les armes nucléaires contre des États non dotés de l'arme nucléaire parties au TNP. Mon pays, en tant que membre à part entière du Traité de Tlatelolco et de ses protocoles, appuie l'existence de garanties de non-utilisation d'armes nucléaires contre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous avons aussi à l'ordre du jour de notre Commission une question de très grande importance : celle du trafic illicite des armes légères, qui exacerbe les conflits entre États et menace la sécurité collective et individuelle à l'intérieur de nos pays. Nous devons examiner cette question dans un esprit de responsabilité partagée et en nous fondant sur la coopération internationale pour adopter des mesures visant à éliminer cette activité illicite. À cet égard, nous adhérons aux accords réalisés à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juillet dernier.

En ce qui concerne la question des mines antipersonnel, le Venezuela voit avec beaucoup de plaisir les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Mon pays a donné des preuves de son attachement aux objectifs de la Convention en participant au processus de déminage en cours dans les pays d'Amérique centrale, lequel a valu d'importants avantages aux habitants des zones qui étaient auparavant minées. Le Venezuela participe avec des experts militaires à ce genre d'activités, ainsi qu'à des programmes de formation qui se déroulent dans différents pays, dont le séminaire sur la destruction des mines qui s'est tenu en Argentine en novembre 2000.

Nous souhaitons souligner que les mines qui n'ont pas pu être retirées continuent de représenter une menace quotidienne dans les pays qui ont connu des époques de conflit; en outre, nous voulons réaffirmer notre préoccupation au sujet des zones où on les utilise encore comme armes de combat, en espérant que nous parviendrons à les interdire définitivement. Mon pays estime que les contributions financières sont essentielles pour faire avancer les programmes de

déminage en diverses régions du monde, particulièrement dans notre région, où nous jugeons important de souligner les activités de financement menées par les pays parties à la Convention, les organismes internationaux et les organisations non gouvernementales. Le déminage exige de plus en plus de ressources techniques, financières et humaines et la communauté internationale doit l'appuyer généreusement.

En ce qui concerne la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, mon pays considère que cet instrument doit être renforcé en prenant des mesures appropriées pour mettre au point un système multilatéral de vérification, retardé déjà depuis de nombreuses années. C'est précisément en ces moments-ci qu'il est davantage nécessaire d'essayer d'éliminer totalement la menace que représente l'usage de ces armes terribles pour l'humanité tout entière.

Mon pays réaffirme son orientation claire et lance un appel à ceux qui nous gouvernent pour qu'ils appliquent une fois de plus les principes adoptés lors du Sommet du Millénaire. Comme je l'ai déjà signalé, mon gouvernement estime que nous devons réduire les dépenses consacrées à la défense de nos États pour les investir dans le capital humain, l'éducation, le logement, la santé, l'emploi, l'environnement et la justice, surtout dans les pays les plus pauvres de la planète. Si l'on ne donne pas suite aux engagements qui ont été pris par les chefs d'États des pays du monde, cela pourrait entraîner des conflits et être la source d'inégalités qui donneraient lieu à des problèmes internationaux. Pour régler ces problèmes, nous constatons que la seule voie possible consiste à honorer nos engagements. Si nous ne le faisons pas, la violence et d'autres fléaux pourront provoquer de graves situations partout dans le monde. Cette commission a donc également la responsabilité de prendre des mesures pour contrer ces menaces à la sécurité afin de contribuer à la paix et à l'harmonie entre les nations.

Notre objectif doit être de jeter les bases qui serviront à construire un monde plus sûr, un monde pacifique, un monde prospère pour toute l'humanité et pour nos enfants. Ma délégation réaffirme qu'elle coopérera pleinement pour atteindre les objectifs que la Commission s'est fixés en cette cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous exprimons une fois de plus notre espoir que, dans ce nouveau millénaire, nous allons construire un monde de paix et de solidarité.

**M. Faessler** (Suisse) : J'aimerais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre tâche. J'aimerais vous assurer du soutien entier de ma délégation pour que, dans ces temps difficiles plus particulièrement, nos travaux soient couronnés de succès. J'aimerais également saluer l'important engagement de votre pays en faveur de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement. Mes félicitations vont également à votre Bureau, et je ne voudrais pas manquer de remercier le Président sortant pour son engagement, et l'Ambassadeur Dhanapala et son équipe du Secrétariat pour leur soutien pour nos travaux.

Les attaques terroristes du 11 septembre, qui ont touché le cœur des États-Unis, mais qui étaient en fait dirigées contre les valeurs universelles de justice, de liberté et de démocratie, ont démontré la fragilité de la paix et de la sécurité internationales. Mon gouvernement a condamné ces actes de violence, et le pays tout entier s'est joint aux manifestations de tristesse et de sympathie pour les victimes. J'aimerais réitérer, ici, l'expression de ces sentiments à l'adresse du Gouvernement et du peuple américains. La solidarité internationale et le dialogue, de même que la détermination doivent guider les efforts entrepris pour rétablir la justice et éradiquer le fléau que représente le terrorisme, et mon pays est prêt à y apporter son plein appui.

Les attaques terroristes du mois dernier ont démontré que l'environnement de paix et de sécurité internationale a changé au cours de ces dernières années. Aux conflits internationaux traditionnels sont venus s'ajouter, voire se substituer les conflits internes, avec un rôle croissant d'acteurs autres que les États. Outre le terrorisme, les manifestations les plus importantes en sont la prolifération du crime organisé, la criminalité informatique, etc. Dans ce nouveau climat, il est urgent de repenser l'ordre international et de trouver des nouvelles réponses crédibles pour assurer la paix et la sécurité dans le monde, tout en étant conscients que la tâche sera longue et ardue.

Cela vaut également pour les domaines traditionnels d'activité de notre Commission qui

gardent toute leur actualité – à savoir la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement, qu’il s’agisse des armes de destruction massive ou des armes classiques – qui ont marqué peu de progrès ces derniers temps. La question centrale qui se pose à nous est celle de savoir comment la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement peuvent contribuer à la lutte contre les nouvelles formes de menace telles que le terrorisme international. De l’avis de mon gouvernement, il faut notamment, et cela au moyen de régimes multilatéraux effectifs et substantiels, consolider les instruments de non-prolifération en ce qui concerne les armes de destruction massive et mettre en place des régimes de maîtrise des armements et de désarmement universellement vérifiables et transparents, cela afin notamment d’éviter que des armes de destruction massive, leurs composantes ou les connaissances y relatives ne tombent dans les fausses mains. Il faut également contrer les efforts visant à vider de leur substance les instruments de maîtrise des armements et de désarmement et mettre davantage les États récalcitrants devant leurs responsabilités.

Concrètement, et pour en venir à nos travaux, nous invitons tous les États qui ne l’ont pas encore fait à ratifier et à mettre en oeuvre intégralement et inconditionnellement l’ensemble des accords de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération à caractère multilatéral, et cela dans les meilleurs délais. J’appelle notamment de mes vœux que tous les pays qui ne l’ont pas encore fait ratifient le Traité d’interdiction complète des essais nucléaires.

Pour la troisième année consécutive, la Conférence du désarmement a clos ses travaux sans même que des négociations aient pu être entamées. En dépit des efforts fort louables des différents présidents de la Conférence, il n’a pas été possible de se mettre d’accord sur un programme de travail, même si certains travaux de procédure entamés avec beaucoup de mérite par les trois coordinateurs spéciaux désignés à cet effet pourraient laisser entrevoir l’espoir de la reprise substantielle des travaux. La Conférence du désarmement constituant le principal forum de négociations multilatérales sur le désarmement et la maîtrise des armements, elle se doit de jouer également un rôle dans le contexte des nouveaux défis en matière de paix et de sécurité internationales. Un pas important est la reprise des négociations sur l’arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires et la

vérification internationale des installations de production et des stocks de matières fissiles, cela afin notamment d’empêcher qu’un mauvais usage ne soit fait de ces matériaux.

En ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques, la Suisse se réjouit des progrès réalisés depuis l’entrée en vigueur de celle-ci et est confiante que l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques, dont le siège est à La Haye, pourra continuer sans encombre son travail. Mon pays s’est notamment engagé en vue de la mise en oeuvre plus effective de la Convention. Néanmoins, des défis importants demeurent. D’une part, l’élimination des armes chimiques ne peut être achevée aussi longtemps que tous les États de la communauté internationale n’ont pas ratifié cette Convention; j’en appelle donc à tous les États qui ne l’ont pas encore fait qu’ils ratifient la Convention dans les meilleurs délais. D’autre part, les stocks d’armes chimiques constituent non seulement un danger permanent pour l’environnement et les populations, mais aussi une source d’approvisionnement possible pour les groupements terroristes notamment; c’est une des raisons pour laquelle mon pays est en train d’envisager de renforcer d’une manière significative sa contribution à la destruction des stocks d’armes chimiques, en Russie notamment. En plus, dans le cadre de l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques, la Suisse met à la disposition des populations civiles affectées du matériel de protection et des laboratoires de campagne pour le cas où des incidents chimiques devaient avoir lieu.

Après six ans de travaux diplomatiques et scientifiques accomplis sous la houlette experte de l’Ambassadeur Toth de Hongrie, le Groupe spécial en vue de conclure un protocole sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques a abouti, l’été dernier, à une impasse. La menace des armes biologiques, y compris celle du bioterrorisme, est aujourd’hui, plus que jamais, un problème clef de la sécurité internationale.

Nous devons utiliser tous les moyens, y compris les moyens multilatéraux tels que le protocole de vérification, pour réduire, voire écarter cette menace, d’où qu’elle provienne et à tous les niveaux, et cela dans un effort conjugué de tous les acteurs clefs. Le but de ces efforts est non seulement de renforcer l’interdiction et l’élimination globale des armes biologiques, mais aussi d’éviter que de telles armes ne

tombent, comme les armes chimiques ou nucléaires, dans les mains de groupements terroristes. La cinquième Conférence d'examen des États parties, qui se tiendra à la fin de l'année à Genève, doit regarder vers l'avenir. Elle doit être l'occasion de renforcer ces efforts, en confirmant notamment aussi le mandat de négociations existant.

En juillet de cette année s'est tenue à New York la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous ses aspects. Nous saluons le Programme d'action adopté par cette conférence qui marque, à notre avis, le début d'un processus. Mon pays s'est efforcé d'apporter des contributions substantielles à celle-ci; avec la France, il a notamment lancé une initiative sur la question du traçage, du marquage et de l'enregistrement des armes légères.

Le Programme d'action a reconnu l'importance de cette question et a recommandé d'entreprendre une étude en vue d'évaluer la possibilité d'élaborer un instrument international en la matière, ce qui nous encourage à poursuivre notre initiative. Nous nous réjouissons également de l'intérêt soulevé par la première édition de l'« Étude sur les armes légères ». Cet annuaire, dont le deuxième volume est actuellement en préparation, vise une meilleure compréhension de la problématique de la prolifération des armes légères et de petit calibre, dont les effets meurtriers dans le quotidien ne sont plus à démontrer.

Du 18 au 21 septembre s'est tenue à Managua la troisième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Cette conférence a permis de faire progresser l'universalité et la mise en oeuvre de la Convention. Mon pays remercie le Gouvernement nicaraguayen pour l'excellente organisation de cette conférence, qui nous a aussi permis de mieux nous familiariser avec la problématique de ces armes en Amérique latine.

Le mécanisme institutionnel flexible et original mis en place au titre de cette Convention sur les mines assure l'efficacité de l'action et de la coopération internationale dans ce domaine. À cet égard, mon pays se félicite de la décision prise à Managua de créer une unité d'appui au sein du Centre international de Genève pour le déminage humanitaire, dans le but de mieux accompagner, tant au niveau de la substance que de la logistique, le processus intersessions.

Deux autres domaines auxquels la Suisse accorde une grande importance dans le domaine des mines antipersonnel sont l'assistance aux victimes, où mon pays, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance notamment, a développé un concept stratégique, et la destruction des stocks des mines antipersonnel, où la Suisse se réjouit notamment de pouvoir siéger dans le Comité permanent prévu à cet effet.

La Conférence d'examen de la Convention de 1981 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques se tiendra à la fin de l'année à Genève. Elle sera l'occasion d'évaluer la mise en oeuvre de la Convention et de ses Protocoles ainsi que d'examiner les possibilités et les moyens en vue de réduire encore davantage les souffrances provoquées par l'emploi d'armes chimiques ayant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination. La Suisse se félicite des progrès accomplis ces derniers mois sous l'égide professionnelle du Président désigné, l'Ambassadeur Luck d'Australie et les amis du Président, progrès qui ouvrent la perspective d'un meilleur suivi du processus dans son ensemble. Je reviendrai sur cette question sous le point thématique de l'ordre du jour prévu à cet effet.

J'ose, pour terminer, espérer que les événements du 11 septembre, bien loin de marquer un recul, amèneront un nouveau souffle à nos travaux visant à assurer et à promouvoir – dans le cadre d'un processus multilatéral certes imparfait, mais indispensable et qui a fait ses preuves – la paix et la sécurité internationales.

**M. Atieh** (Syrie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de cette Commission. Je tiens également à féliciter les membres du Bureau de leur élection. Nous sommes persuadés que grâce à votre vaste expérience et à votre grande compétence, les travaux de la Commission seront fructueux et constructifs.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, des efforts qu'il déploie pour mener à bien la tâche que cette Commission lui a confiée.

L'année dernière, la Déclaration du Millénaire a souligné le fait que nous ne pouvions pas tolérer la fabrication ou le stockage d'armes nucléaires et

d'autres armes de destruction massive, pas plus que la menace de recourir à ces armes pour quelque raison que ce soit. C'est pourquoi, nous devons mener des efforts inlassables pour éliminer ces armes en engageant tous les États Membres de l'ONU à respecter cette déclaration.

Cette commission devrait veiller activement à ne pas appliquer deux poids, deux mesures, et à ne pas permettre que le sort des peuples soit manipulé par le recours à un certain type de terminologie.

Alors que certains nient à des peuples le droit de défendre leur dignité et leur terre, et leur droit à l'autodétermination, on laisse à d'autres le droit d'acquérir toutes sortes d'armes et d'utiliser des armes légères. Toutes sortes d'armes sont fournies aux agresseurs et les portes des installations nucléaires leur sont ouvertes, de sorte qu'ils profitent de l'expertise des autres en matière de fabrication d'armes nucléaires.

La République arabe syrienne a toujours insisté sur le fait qu'elle attache une grande importance à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et elle souhaite dire à quel point elle est préoccupée par l'obstruction insurmontable qu'Israël oppose à ce processus. Israël refuse d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, alors que la communauté internationale sait fort bien qu'ainsi, Israël nuit considérablement à la crédibilité et à l'universalité dudit Traité. Le refus d'Israël empêche la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, en dépit des bonnes intentions des autres parties concernées et malgré les autres propositions qui ont été avancées à cette fin.

La République arabe syrienne est fermement convaincue qu'il faut créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

La création de cette zone, qui est demandée dans diverses résolutions de l'ONU, exige tout d'abord qu'Israël, seul État de la région à posséder des installations et un arsenal nucléaires, adhère au TNP et soumette ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire. Israël doit également éliminer la totalité de son arsenal nucléaire, ce qui est une condition sine qua non de la création d'une telle zone.

Deuxièmement, l'ONU est le cadre adéquat pour mener des négociations sérieuses qui permettent à tous les États intéressés du Moyen-Orient d'oeuvrer

collectivement à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. D'autre part, la République arabe syrienne est favorable à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, afin de passer en revue et d'évaluer la mise en oeuvre des décisions de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978. Ce sera là l'occasion d'examiner les aspects saillants du désarmement de manière à les adapter à la nouvelle situation mondiale. Il faut pour cela mobiliser la communauté internationale et l'opinion internationale en faveur de l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive et de la réduction des armes classiques.

La République arabe syrienne est favorable à la tenue de cette session, à condition que la communauté internationale y apporte une volonté politique réelle d'appliquer les résultats et les décisions de la première session extraordinaire. Cela permettra d'ouvrir la voie à l'élimination complète des armes nucléaires et de mener à bien le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Aux deuxième et troisième sessions extraordinaires, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir un consensus. C'est pourquoi la République arabe syrienne estime que l'Assemblée générale devrait adopter à l'unanimité une résolution reflétant la volonté réelle de la communauté internationale de tenir dans les plus brefs délais cette session extraordinaire. La Conférence de 2000 des Parties au TNP a affirmé la nécessité de se concentrer lors de la quatrième session extraordinaire sur la priorité que représentent pour la communauté internationale l'élimination complète des armes nucléaires et l'établissement d'un calendrier précis à cette fin.

La Cour internationale de Justice a émis le 8 juillet 1996 un avis consultatif sur la question de la licéité de la menace ou de l'emploi de l'arme nucléaire, dans lequel elle déclare, qu'eu égard au caractère unique de ces armes, et notamment à leur capacité de destruction, propre à infliger des souffrances indicibles à l'humanité et même aux générations à venir, la menace ou l'emploi de ces armes constituerait une catastrophe en puissance. La capacité de destruction de ces armes nucléaires n'est pas limitée dans le temps ou dans l'espace et ces armes sont capables de détruire toute la civilisation humaine et tout l'écosystème mondial.

La République arabe syrienne, fidèle à sa politique de promotion de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'aux buts et principes de la Charte et au cadre global du désarmement complet, n'a épargné aucun effort pour promouvoir les résolutions de l'ONU relatives au désarmement. Depuis 1986, la République arabe syrienne est partie au TNP et à son système de garanties. Elle appuie la résolution 55/33 X de l'Assemblée générale relative à la « Suite donnée à l'avis consultatif de la cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». La République arabe syrienne invite les Membres à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour fixer un calendrier en vue de l'élimination des armes nucléaires sous un contrôle international efficace.

La République arabe syrienne s'intéresse de près à la question de la transparence dans les armements sous tous ses aspects et s'associe à la réponse apportée sur ce point par le Groupe des États arabes. Il est nécessaire, selon elle, que les États Membres de l'ONU tiennent compte, lors de l'examen de cet aspect important des travaux de l'ONU, des préoccupations des États arabes. En examinant la question des armes de destruction massive, et tout particulièrement des armes nucléaires, l'ONU doit tenir compte de la situation actuelle au Moyen-Orient, de l'occupation des territoires arabes par Israël, et du fait qu'il possède des armes nucléaires et se refuse à soumettre ses installations nucléaires au système des garanties de l'AIEA, alors que les États arabes, eux, ne sont pas dotés de ces armes.

La délégation de la République arabe syrienne a participé à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York du 9 au 20 juillet 2001. À cet égard, nous nous félicitons tout particulièrement des paragraphes du rapport consacrés aux droits des peuples à la légitime défense, à la résistance contre l'occupation étrangère et à l'autodétermination. Ma délégation estime que le Programme d'action adopté à cette conférence représente un grand pas en avant, même s'il n'a pas répondu à toutes les aspirations et attentes de toutes les délégations.

Pour terminer, ma délégation tient à vous assurer, Monsieur le Président, de toute sa coopération dans les efforts que vous déployez pour mener à bien les travaux de cette Commission et contribuer par là à la réalisation de notre objectif de désarmement nucléaire

et de destruction des armes de destruction massive, afin d'épargner à nos peuples les affres d'une guerre destructrice.

**M. Hoang Chi Trung** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : La délégation vietnamienne tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à l'unanimité à la présidence de la Première Commission, qui augure particulièrement bien des résultats de la session. Nos félicitations s'adressent aussi aux autres membres du Bureau. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Mya Than, du Myanmar, des contributions qu'il a apportées aux travaux de la Commission en tant que Président de la dernière session. Nous savons gré au Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, des efforts qu'il déploie dans le cadre des travaux de la Commission et de son dévouement à la cause du désarmement et de la sécurité en général.

Ma délégation s'associe à la déclaration qu'a prononcée mardi dernier le Représentant permanent du Myanmar, coordonnateur de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Ma délégation aimerait simplement y ajouter ces quelques observations.

Avant tout, ma délégation souhaite se joindre à celles qui l'ont précédé à ce débat pour manifester sa très vigoureuse condamnation des odieuses attaques terroristes de New York et de Washington. Nous adressons nos sincères condoléances et notre profonde sympathie aux familles des victimes des attaques, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement des États-Unis.

Au lendemain des événements du 11 septembre, le risque horrible que représente l'emploi d'engins de destruction massive doit hanter de nombreux esprits. L'étendue des destructions serait allée au-delà de nos pires cauchemars si, comme l'ont signalé divers journaux dans ce pays, les terroristes avaient emporté avec eux, à bord de l'un des Boeing 767 qui se sont écrasés sur les Tours jumelles, ne serait-ce qu'une livre d'uranium.

M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, est l'un de ceux qui étaient vraiment très préoccupés par cette possibilité. S'adressant à l'Assemblée générale le 1er octobre, le Secrétaire général a dit qu'il était difficile d'imaginer comment la tragédie aurait pu être plus grave. Il a ajouté que nous pourrions beaucoup faire pour empêcher que des attaques terroristes futures emploient des armes de destruction massive. Ma délégation soutient totalement ce point de vue et croit

fermement que notre débat devrait être centré sur la promotion de l'élimination totale des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires et biologiques.

En ce qui concerne le désarmement en général, le Viet Nam a, au fil des ans, toujours soutenu les initiatives régionales et internationales prises pour parvenir à l'élimination totale des armes de destruction massive, et nous continuerons de le faire. Face à la situation dans le monde d'aujourd'hui, les politiques qui dépendent de la dissuasion nucléaire et du maintien d'énormes arsenaux d'ogives nucléaires sont tout simplement mauvaises et parfaitement injustifiables. Ma délégation souhaiterait souligner qu'il est maintenant urgent, et à bien des égards nécessaire pour la survie de l'humanité, que l'ONU redouble d'efforts pour galvaniser la communauté internationale afin que tous ensemble nous travaillions à l'avancement d'un monde totalement débarrassé des armes nucléaires et biologiques.

Une façon d'y parvenir a été signalée dans la Déclaration du Millénaire, qui a été soutenue par tous les chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'Organisation: il s'agit de convoquer une conférence internationale chargée d'identifier les moyens d'élimination le danger des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires. Il est grand temps que les préparatifs de cette conférence progressent pour en assurer le succès.

À cet égard, le Viet Nam souhaite souligner que la meilleure garantie contre l'utilisation des armes de destruction massive est encore l'interdiction totale de ces armes. Nous pensons que nous n'avons que trop tardé à conclure une convention de l'ONU portant interdiction des armes nucléaires. L'un des objectifs de la conférence internationale, à notre avis, est de parvenir à un accord sur cet impératif.

Nous allons convoquer l'été prochain la première réunion préparatoire de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous aurons là l'occasion d'évaluer les progrès de l'application des dispositions de cet important régime. Il est fâcheux de constater que les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas encore honoré les engagements qu'ils ont pris au titre de l'article VI du Traité et, plus récemment, à la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP tenue en 2000. Le Viet Nam souhaite se joindre aux autres délégations

pour demander aux États dotés d'armes nucléaires de mettre en oeuvre sans retard les mesures pratiques qui ont concertées dans le document final de la Conférence d'examen; elles constitueront les premières étapes conduisant à l'élimination totale des armes nucléaires.

Il est néanmoins encourageant de reconnaître que les deux principaux États dotés d'armes nucléaires se sont maintes fois engagés à oeuvrer de concert pour accélérer le processus START en vue de réduire encore plus radicalement leurs stocks d'ogives nucléaires et leurs vecteurs.

Pourtant, mon pays continue de noter avec une vive préoccupation les conséquences négatives des efforts actuels pour mettre au point et déployer des systèmes antimissiles balistiques, ainsi que la recherche opiniâtre de technologies militaires avancées pour leur déploiement dans l'espace. Cette tendance est très inquiétante pour beaucoup de pays, y compris pour mon gouvernement, car elle peut déclencher une autre course aux armements coûteuse, et qui représentera un véritable gaspillage, que l'humanité ne peut pas se permettre. Une fois de plus, nous voudrions souligner que le Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques est une pierre angulaire de la stabilité stratégique internationale, et son abrogation aurait de graves conséquences pour la paix et la sécurité mondiales. C'est pourquoi nous demandons aux États parties au Traité d'en respecter l'intégrité et de se conformer totalement à ses dispositions.

Comme le sait peut-être l'Assemblée, le Viet Nam, au nom des pays Membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, a présenté, à la dernière session de la Commission du désarmement de l'ONU, un document portant sur 10 mesures conduisant à un monde exempt d'armes nucléaires. Notre contribution a trouvé un écho dans le document de travail du Président, qui sert de base pour la formulation de directives sur les modalités de la promotion du désarmement nucléaire. Ma délégation espère sincèrement qu'à la prochaine session de la Commission du désarmement, ces mesures auront fait l'objet d'un accord, et que nous donnerons une nouvelle impulsion aux efforts que nous faisons tous pour nous acquitter de cette tâche urgente. Une des tâches immédiates décrites dans notre document consiste à permettre l'entrée en vigueur, aussi tôt que possible, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il y a encore plusieurs obstacles à

surmonter, et c'est pourquoi des efforts encore plus constants et plus vigoureux s'imposent. Nous espérons que le nouveau calendrier de la conférence facilitera cet objectif.

Le terrorisme biologique est une expression que l'on entend souvent dans cette ville en ce moment, après les événements tragiques qui se sont déroulés à peu de kilomètres de cette salle. Même s'il ne s'agit que d'une rumeur, ou de ouï-dire, des efforts pour renforcer le respect de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction sont nécessaires, de manière plus urgente que jamais. Dans ce contexte, ma délégation regrette que les négociations sur un protocole mettant en place un régime de vérification et de respect de la Convention n'aient pas encore abouti. Nous espérons sincèrement que les divergences seront bientôt dépassées et que des négociations sur ce régime reprendront à la prochaine Conférence d'examen.

À la présente session, qui se place dans une année tumultueuse, l'ordre du jour de la Première Commission en matière de désarmement et de sécurité est plus rempli que jamais. Monsieur le Président, nous vous exhortons à engager toutes les délégations à s'atteler aux tâches les plus urgentes. Pour notre part, nous nous engageons à coopérer pleinement avec toutes les délégations et avec votre Bureau, pour que nos séances et nos débats soient aussi enrichissants et fructueux que nous pouvons le souhaiter.

**M. Ordzhonikidze** (Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à cette haute fonction qu'est la présidence de la Première Commission. Nous connaissons votre expérience de diplomate, et nous savons que vous jouissez d'une grande autorité au sein de l'ONU. Nous exprimons l'espoir que sous votre présidence éclairée, la Commission sera capable de régler les problèmes qui figurent à son ordre du jour. Nous voudrions également féliciter les autres membres du Bureau.

La session actuelle de l'Assemblée générale se réunit au moment tragique où l'un des États Membres de l'ONU, les États-Unis, a subi un acte d'agression sans précédent et véritablement barbare commis par le terrorisme international.

Nous voudrions exprimer nos sincères et profondes condoléances aux familles des victimes. La

Russie connaît de près les affres du terrorisme. C'est la raison pour laquelle nous comprenons parfaitement ce que le peuple américain ressent. Le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, a souligné que le peuple russe partage pleinement la douleur du peuple américain et lui apporte son soutien.

L'attaque terroriste à grande échelle perpétrée le 11 septembre contre les États-Unis montre bien où se situe l'origine du véritable défi posé à la sécurité. Tous les États civilisés devraient combattre ces défis, du fait surtout de la menace que pose l'utilisation potentielle, par les terroristes, d'armes de destruction massive.

Nous pensons que des efforts communs devraient être déployés, dans le cadre des accords existants et de leur consolidation, afin d'assurer la primauté du droit au niveau mondial. Le siècle passé a été marqué à la fois par des guerres et des activités créatrices, la course aux armements et le désarmement, de graves conflits et des réussites dans le règlement de certains d'entre eux. Beaucoup a été fait, surtout au cours des dernières années, pour instaurer un ordre mondial fondé sur la sécurité de tous, le partage des responsabilités et la coopération de tous les États. Mais il reste encore beaucoup à faire si l'on veut que les décennies de confrontation nucléaire et de tension mondiale soient remplacées par une ère de désarmement effectif, de stabilité stratégique et de partenariats constructifs.

Les priorités russes en matière de politique étrangère concernent sans aucun doute le domaine de l'idéologie du désarmement. Ayant ratifié un certain nombre d'instruments majeurs de désarmement – le Traité START II et la série d'accords START II, signés à New York en 1997, y compris ceux relatifs au Traité sur les missiles antimissiles balistiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires –, la Russie confirme en actes, et pas seulement en paroles, son engagement d'honorer ses obligations en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous exhortons les autres pays à suivre notre exemple. La Russie appuie les résultats de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2000. Nous voudrions souligner que cette conférence a très clairement montré que le TNP reste l'un des mécanismes les plus importants dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement – un modèle d'interaction pour les membres de la communauté internationale et un exemple de diplomatie multilatérale efficace.

La Commission est bien informée des initiatives présentées par le Président de la Fédération de Russie, M. Poutine, dans le domaine du désarmement nucléaire. Ce que nous proposons est une réduction radicale des armes nucléaires stratégiques de la Russie et des États-Unis – jusqu'à 1 500 ogives nucléaires seulement pour chacune des parties d'ici à 2008, voire des niveaux encore plus bas dans une phase ultérieure. À titre de comparaison, je rappelle à la Commission qu'aux termes du Traité START I, les Parties étaient supposées, au plus tard en 2001, avoir réduit leurs arsenaux nucléaires stratégiques à 6 000 ogives nucléaires. Nous espérons recevoir une réponse concrète de la partie américaine dans le cadre du dialogue intense que nous avons commencé avec les États-Unis sur les questions interdépendantes d'armements stratégiques défensifs et offensifs.

Notre programme de travail dans le domaine de la sécurité internationale est tout à fait clair et compréhensible : il vise une paix durable et un désarmement effectif, qui ne peuvent se concrétiser que par des efforts communs et une contribution effective de chaque État au système commun de stabilité stratégique, tout en préservant et en renforçant les instruments, traités et accords existants dans ce domaine. Le concept russe de système de contrôle mondial dans le domaine de la non-prolifération des missiles et des technologies de missile permettrait de régler des questions concrètes de sécurité internationale à travers une interaction constructive, tout en renforçant, loin de détruire, les acquis déjà obtenus dans ce domaine au cours des dernières années.

Dans le cadre de notre dialogue avec d'autres nations, nous continuons de mener une politique visant à mieux utiliser le potentiel des Nations Unies, notamment les possibilités qui découlent des relations existantes entre les membres permanents du Conseil de sécurité. À cet égard, nous rappelons la proposition russe d'entamer un processus de consultation sur les questions de stabilité stratégique entre les cinq États dotés d'armes nucléaires, qui sont membres permanents du Conseil de sécurité, en vue d'ouvrir la voie à un désarmement nucléaire effectif. Nous attirons aussi l'attention de la Commission sur l'initiative présentée par le Président de la Fédération de Russie au Sommet du Millénaire visant à assurer la fourniture d'énergie pour le développement durable de l'humanité, qui constitue une solution radicale aux

problèmes posés par la prolifération des armes nucléaires et à celui d'un meilleur environnement mondial. Des efforts destinés à mettre en oeuvre cette initiative sont déjà en cours dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et nous nous en félicitons.

Je ne peux m'empêcher d'évoquer une nouvelle fois le rôle et la signification du Traité sur les missiles antimissiles balistiques, qui était et continue d'être le pilier majeur de la stabilité stratégique. La nécessité de préserver et de renforcer ce Traité a par ailleurs été clairement réaffirmée dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000.

Au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale, la délégation russe, avec celles de la Chine et du Bélarus, présentera de nouveau un projet de résolution sur la préservation et le renforcement du Traité ABM. Ce faisant, nous avancerons l'idée qu'il est nécessaire de mobiliser encore davantage les efforts de la communauté internationale en vue de préserver le système existant de maîtrise des armements et les traités et accords de désarmement.

La communauté internationale doit naturellement se tourner vers l'avenir et s'efforcer d'élaborer de nouveaux cadres de relations stratégiques. Pour user d'une métaphore, je dirais que nous ne devrions pas détruire la maison où nous avons vécu en sécurité avant d'en avoir une nouvelle. Dans sa déclaration du 24 septembre à l'Assemblée générale, le Ministre russe des affaires étrangères, M. Ivanov, a traité en détail l'importante question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il a énuméré des éléments concrets qui pourraient constituer la base d'un accord global contre le déploiement, le recours ou la menace de recourir à des armes dans l'espace. Le Ministre a également fait une nouvelle proposition, à savoir déclarer un moratoire sur le déploiement des armes dans l'espace, en attendant la réalisation d'un tel accord. Nous sommes ouverts à une franche discussion sur la façon de lancer des négociations sur ces questions importantes.

Une autre question prioritaire pour la Russie, durant la session actuelle, est la sécurité de l'information internationale. L'initiative russe dans ce domaine a été provoquée par le besoin d'identifier et d'essayer d'éliminer, au niveau international, les menaces réelles à la stabilité et à la sécurité internationales, qui résultent de la phase de la

révolution scientifique et technique mondiale liée aux nouvelles technologies de l'information.

Dans ce contexte, la Russie présentera à la présente session une version mise à jour de la résolution intitulée « Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale ». Nous espérons qu'elle sera adoptée par consensus, comme par le passé.

La Russie est également favorable à la mise en place d'un mécanisme efficace de contrôle des dispositions de la Convention sur les armes biologiques sous forme d'un protocole juridiquement contraignant. Les négociations sur l'élaboration de ce protocole doivent se poursuivre sur une base multilatérale.

Pour ce qui est du Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, la Russie a levé en décembre 2000 les réserves que l'Union soviétique avait auparavant formulées en ce qui concerne ce document. Nous encourageons les autres nations à suivre notre exemple. Nous considérons la Convention sur l'interdiction des armes chimiques comme un instrument efficace de renforcement de la paix et de la sécurité internationales et nous recommandons son universalisation.

Nous considérons comme très positif ce que fait l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans ce domaine et nous nous félicitons de l'accord de coopération qui a été signé entre l'OIAC et l'ONU. Nous sommes favorables au développement de cette coopération. Nous pensons qu'il est utile d'examiner périodiquement lors des sessions de l'Assemblée générale les questions qui ont trait à la mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Nous sommes convaincus que tant que l'on n'aura pas réglé les problèmes de prévention et de limitation de la prolifération illicite des armes de petit calibre dans le monde, il sera impossible de régler les conflits, de garantir la sécurité des individus ou de maintenir un développement économique stable. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en juillet dernier, a défini les grandes orientations de l'activité de la communauté internationale dans ce domaine. L'essentiel est maintenant de s'attaquer avec vigueur au travail concret de suivi et de mise en oeuvre des décisions prises lors de la Conférence.

Nous voudrions aussi souligner l'importance de la Convention de 1980 sur les « armes inhumaines », qui constitue un document juridique international important réglementant l'utilisation de certains types d'armes classiques. Nous sommes prêts à tout mettre en oeuvre pour concrétiser les propositions qui ont été faites pendant le processus d'examen en vue de renforcer et d'universaliser cette Convention, ainsi que ses protocoles. La deuxième Conférence d'examen, qui doit avoir lieu en décembre prochain, devrait constituer une étape importante à cet égard.

Nous voudrions attirer l'attention sur le fait que l'on n'a pas suffisamment mis à profit le potentiel de la Conférence du désarmement. Nous comptons bien, au moyen de nos efforts collectifs, imprimer un élan aux

travaux de cette instance unique. Cela serait sans aucun doute dans l'intérêt de tous. La Russie a déjà présenté ses propositions à cet effet.

Le caractère urgent et la grande diversité des problèmes de désarmement et de non-prolifération laissent entendre que le moment est venu de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous appuyons fermement l'organisation d'une telle session.

Je voudrais pour conclure, Monsieur le Président, vous assurer, ainsi que tous nos collègues, de la volonté de la délégation russe de continuer à confirmer son attachement aux buts et objectifs de la sécurité internationale par le biais de mesures pratiques.

*La séance est levée à 12 h 35.*